

Infirmiers : une licence !

Le rapport IGAS¹ sur l'intégration du diplôme infirmier dans le dispositif Licence Master Doctorat est public depuis octobre. Il préconise des recommandations pour l'intégration de la formation infirmière dans un cursus universitaire. Les principales sont :

- Une licence professionnelle ;
- 3 années de formation, divisées en semestre validés en 180 ECTS²;
- Le maintien d'une sélection en amont des études ;
- Une double tutelle (Ministère de la santé et Enseignement supérieur) ;
- L'instauration de passerelles avec d'autres formations paramédicales ;
- Le maintien des quotas ;
- La conservation de la voie promotionnelle pour les aides-soignants ;

L'option licence professionnelle, compte tenu du caractère professionnalisant que nous voulons maintenir à la formation, est pertinente. **Pour la CFDT santé-sociaux, cette préconisation devra respecter un certain nombre de conditions entres autres :**

- Garantir un cursus unique sous la tutelle du ministère de la santé et celui de l'enseignement supérieur (double diplômant) avec au terme des études un diplôme infirmier adossé à une licence professionnelle.
- Déterminer le domaine de référence qui ne peut être réduit aux seules sciences infirmières. Un domaine « santé » avec des filières « soins infirmiers », « professions de rééducation » etc... serait plus large et permettrait des passerelles ;
- Créer un réel partenariat entre IFSI et Université ;
- Instaurer un cursus universitaire complet de L à D pour toutes les professions paramédicales et réglementées dont la durée des études est égale à 36 mois ;
- Maintenir des stages cliniques ;
- Négocier un réel statut étudiant de l'enseignement supérieur (droits, démocratie, accès au CROUS...) sur l'intégralité de la formation ;
- Vérifier la compatibilité entre le référentiel de formation et la durée de la licence (3 ans) avec l'intégration d'une culture générale adossée à une science sur laquelle le choix reste à faire (sciences dures types maths ou sciences humaines) ;
- Faire modifier l'arrêté de 1999 réglementant la licence professionnelle (jurys, durée des stages, notations, projet tutoré, pré-requis...) ;

L'ouverture des négociations sur ces différents points est prévue à mi novembre. La fédération CFDT Santé-Sociaux veillera à ce que les revendications qu'elle porte au bénéfice des professionnels, des étudiants et des patients soient prises en compte.

¹ Inspection Générale des Affaires Sociales

² European Crédit Transfert system (crédits européens)